

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 9 JUIN 2023
CONVOCATION DU 30 MAI ET CONVOCATION COMPLÉMENTAIRE DU 5 JUIN 2023**

Le 9 juin 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

PROCURATIONS :

Mme BROUTIN à Mme THELLIER-CUVELIER
Mme CARON à M DESPREZ
Mme GELEZ à Mme SINIARSKI
M GOHIER à M OLIVE
M HENRIQUET à M CHACORNAC
Mme PERAL à M ROCHE

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DA SILVA MARTINS

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°29/2023

Vote du Budget Primitif 2023 – Annule et remplace la délibération N°14/2023.

M DESPREZ présente à nouveau le budget primitif 2023, corrigé de 3 erreurs matérielles dans la section d'investissement. En effet, des restes à réaliser n'ont pas été correctement fléchés et nécessitent d'être réimputés en Restes à réaliser et non en dépenses nouvelles.

L'équilibre du budget, des sections et chapitres restent inchangés.

La section de fonctionnement se partage entre les recettes de fonctionnement (produits des impôts, dotation, recettes des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, subventions, prestations de services). Le budget prévu prend en compte les impacts de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes de la commune.

Dans la section d'investissement, parmi les recettes, on retrouve les excédents réalisés et prévisionnels, le remboursement de le TVA, la taxe d'aménagement, le produit des cessions et les subventions d'investissement notamment. S'agissant des dépenses d'investissement, il y a le remboursement de l'emprunt à taux zéro, les dépenses en étude pour le PLU, les travaux pour l'école, l'achat d'équipement technique par exemple.

Une présentation est annexée à la présente délibération.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont résumées ci-dessous :

Investissement

Dépenses	3204728,81 €
Recettes	3204728,81 €

Fonctionnement

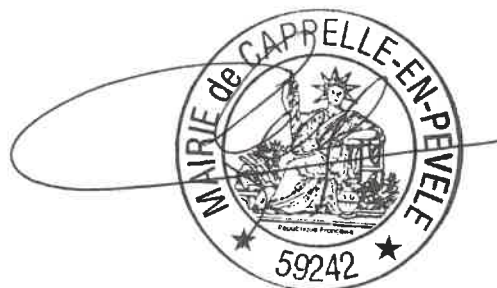
Dépenses	1753817,00 €
Recettes	1753817,00 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, il propose de passer au vote.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité (**18 voix pour**).

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 13/06/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/06/2023